

Date de dépôt : 27 juin 2012

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier :
Fermeture de l'EMS Fort-Barreau : à quel traitement les résidents
et les collaborateurs vont-ils être soumis ? (Question 1)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Les services de M. Longchamp ont annoncé à la FAHPA (Fondation d'accueil et d'hébergement des personnes âgées) qu'un des deux EMS, Fort Barreau en l'occurrence, que la fondation gère, ne recevra plus d'autorisation d'exploitation à partir du 1^{er} janvier 2015. La FAHPA, toujours selon les services du DSE, devra transférer les résidents et le personnel de Fort Barreau au nouvel EMS de Sécheron ; ce dernier sera exploité par le directeur de l'EMS des Lauriers et l'Association Nicolas Bogueret.

L'EMS Fort Barreau accueille une septantaine de résidents et en viron autant de collaborateurs y travaillent. Il est aujourd'hui l'un des EMS qui a les prix de pension les moins chers du canton. Il est également très bien implanté dans le quartier des Grottes, à la grande satisfaction des résidents, et se situe juste en face du parc des Croupettes. C'est un lieu idéal pour un EMS qui permet aux résidents de garder un lien avec une vie de quartier, un lien avec la cité.

Aujourd'hui près de deux cents patients sont aux HUG, en attente d'une place en EMS. Genève est le canton qui a le plus bas taux de lits d'EMS par habitant : il propose 49,6 places pour 1'000 habitants alors que la moyenne suisse est à 67,8 places pour 1'000 habitants. D'ici à 2020, Genève passera de 20'000 personnes de plus de 80 ans à 28'000 (soit une moyenne de 1'000 personnes par an). Dans ce contexte, peut-on vraiment se permettre de

fermer un EMS qui fonctionne à la grande satisfaction des collaborateurs, des résidents et de leur famille ?

Les contrats de prestations de l'Etat avec les EMS stipulent qu'un taux d'occupation de 98% doit être atteint dans les EMS du canton. Fort Barreau a toujours rempli cet objectif. Avec l'annonce au public de sa fermeture dans deux ans et demi, il est fort à parier qu'il va être difficile de réaliser cet objectif. Il est en effet fort probable que les résidents potentiels préféreront un EMS où ils n'auront pas à déménager quelques mois après leur entrée et un déménagement souvent douloureux. L'objectif de taux d'occupation de 98% ne pourra donc pas être atteint, comment va réagir le département ?

Concernant la fermeture de Fort Barreau au 1^{er} janvier 2015, ma question est la suivante :

La fermeture de cet EMS est-elle prévue dans la planification sanitaire 2012/2015 et qu'elles en sont les motivations ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'Etat de Genève n'a pour l'heure pas pris de décision formelle à propos de la poursuite de l'exploitation de l'EMS de Fort-Barreau, propriété de la Ville de Genève.

En effet, il convient de rappeler que l'avenir de l'EMS Fort-Barreau (propriété de la Ville de Genève) est lié à celui du souhait de la Ville de Genève de créer un EMS à Sécheron.

En revanche, la planification sanitaire 2012/2015 est connue. Pour mémoire, le rapport de planification médico-sociale et sanitaire prévoit la construction de 500 logements de type IEPA (immeuble avec encadrement pour personnes âgées) à l'horizon 2015, afin de contenir précisément la création de nouveaux EMS au maximum à 180 lits supplémentaires à l'horizon 2022. Cette planification vise à étendre l'offre pour des personnes relativement autonomes, conformément à l'objectif 2.03 du programme de législature 2010-2013.

La Ville de Genève, propriétaire de l'EMS de Fort-Barreau (71 lits), envisage la création d'un nouvel EMS à Sécheron (80 lits). Dans cette hypothèse, l'Etat étudie la possibilité de transférer l'activité de l'EMS Fort-Barreau dans ce nouvel établissement avec les résidents et le personnel concerné. Cela permettrait d'offrir aux résidents de l'EMS des conditions d'hébergement plus modernes et conformes à leurs besoins. La conversion de l'EMS en IEPA est une solution envisageable pour autant que les conditions, notamment architecturales et d'exploitation, soient réunies. Si cette option devait être retenue, il conviendra d'associer le DARES à l'étude de faisabilité.

Des réflexions se poursuivent toutefois entre l'Etat et la Ville de Genève. Cette dernière a par ailleurs choisi de confier la gestion du futur EMS Sécheron à une autre entité que la Fondation d'accueil et d'hébergement des personnes âgées (FAHPA), qui exploite actuellement l'EMS de Fort-Barreau. L'Etat ne peut qu'en prendre acte.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

Pierre-François UNGER